BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

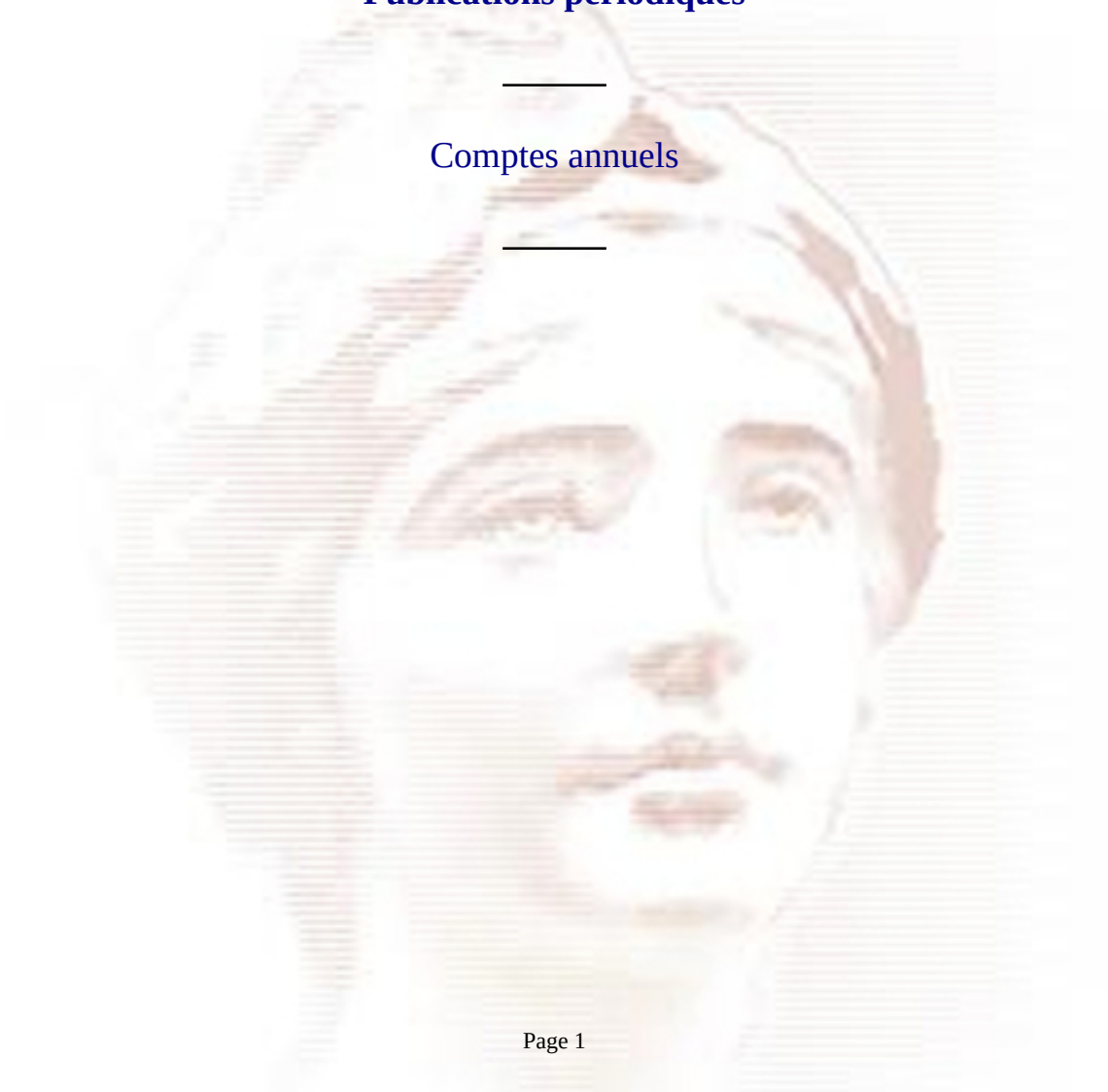
PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



TREEZOR

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 307 513 €
Siège social : 33 avenue de Wagram – 75017 Paris
807 465 059 RCS Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2022

I. - Bilan

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	678 959	499 629
A vue	678 959	499 629
A terme	-	-
Opérations avec la clientèle	4 343	4 064
Créances commerciales	4 343	4 064
Autres concours à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres à revenu fixe	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple		-
Immobilisations incorporelles (note 3)	2 727	3 250
Immobilisations corporelles (note 3)	457	442
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs (note 4)	9 327	9 615
Comptes de régularisation (note 4)	4 198	193
Total	700 011	517 194

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Opérations avec la clientèle (note 6)	651 414	487 311
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	651 414	487 311
A vue	-	-
A terme	651 414	487 311
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 7)	32 932	12 844
Comptes de régularisation (note 7)	375	-
Provisions (note 8)	6 578	6 713
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 9)	8 713	10 326

Capital	5 308	5 061
Primes d'émission	52 525	42 772
Réserves		
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées		
Subvention d'investissement		
Report à nouveau	-37 507	-17 345
Résultat de l'exercice	-11 613	-20 162
Total	700 011	517 194

Résultat de l'exercice en centimes : -11 612 532,12
Total du bilan en centimes : 700 010 949,23

Hors Bilan	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Autres engagements	31/12/2023	31/12/2022
Opérations en devises		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagement devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Autres engagements		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagement devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
Engagements douteux	-	-

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.

II. - Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	31/12/2023	31/12/2022
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés	17 930	1 281
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	17 930	1 281
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe		
+ Autres intérêts et produits assimilés		
- Intérêts et charges assimilées (note 10)	-0	-188

- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-0	-188
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
- Autres intérêts et charges assimilées	-	-
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
+ Produits sur opération de location simple	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits) (note 11)	34 476	31 696
- Commissions (charges) (note 11)	-22 508	-17 167
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-4	-2
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-4	-2
- Opérations sur instruments financiers	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-
- Plus ou moins value	-	-
- Dotations aux provisions et repris es	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	1 198	9
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire		9
- Autres produits non bancaires	1 198	
- Autres charges d'exploitation bancaire	-6 336	-6 510
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	-6 336	-6 510
Produit net bancaire	24 756	9 120
- Charges générales d'exploitation (note 12)	-38 112	-26 479
- Frais de personnel	-18 316	-12 783
- Autres frais administratifs	-19 796	-13 696
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (note 3)	-1 395	-1 676
Résultat brut d'exploitation	-14 751	-19 036
+ / - Coût du risque (note 13)	-1 012	-6 335
- Coût du risque sur établissement de crédit		-
- Coût du risque sur la clientèle	-1 331	390
- Coût du risque sur portefeuille titres		-
- Autres opérations	319	-6 725
Résultat d'exploitation	-15 763	-25 370
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-1 321
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-1 321
- Immobilisations corporelles	-	-
Résultat courant avant impôt	-15 763	-26 691
+ / - Résultat exceptionnel (note 14)	154	-464
- Impôt sur les bénéfices (note 15)	3 996	6 994
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
Résultat net de l'exercice	-11 613	-20 162

III. - Annexes

Note 1. – Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société TREEZOR ont été établis conformément aux dispositions définies par le règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et assimilés et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.
Une opération est classée dans la catégorie « au jour le jour » lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie « à terme »
Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.
En 2023 ont été constitué des provisions pour dépréciations créances clients, pour contentieux, pour les wallets débiteurs et pour risque.

Créances douteuses

Par application du règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.
Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).
Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.
Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Portefeuille titres

Le règlement 90-01du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par le règlement 2005-01 qui a été modifié par le règlement 2008- 07 et le 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable et l'instruction 90-03 de la Commission Bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan « Titres à recevoir / à livrer.
Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

Immobilisations

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Une immobilisation incorporelle est identifiable :

- si elle est séparable des activités de l'entité, c'est-à-dire susceptible d'être vendue, transférée, louée ou échangée de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif,
- ou si elle résulte d'un droit légal ou contractuel même si ce droit n'est pas transférable ou séparable de l'entité ou des autres droits et obligations.

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne, comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.
Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.
Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition. L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement établi en fonction de la durée et du mode d'amortissement propres à chaque actif amortissable, tels qu'ils sont déterminés par l'entité.
Les amortissements sont calculés suivant la durée réelle d'utilisation des biens en utilisant le mode d'amortissement suivant :

Type	Mode	Durée
Fonds commercial	Linéaire	5 ans
Autres immobilisations Incorporelles	Linéaire	3 ou 5 ans
Corporelles :		
- Matériel informatique bureautique	Linéaire	3 ans
- Installations générales et agencements	Linéaire	5 ou 6 ans
- Mobilier	Linéaire	5 ans

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique Dotations aux Amortissements.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.
Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures.
Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.
Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif au passif du bilan et au hors bilan.
Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Opérations en devises

Conformément aux règlements ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels à la date de clôture.
Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie de comptes de positions de change par devises. A chaque arrêté comptable, le solde des comptes de positions de change est porté en résultat.
Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euros.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique Coût du Risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risques de contrepartie ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

Ce poste regroupe les plus ou moins-values de cession et les dotations nettes aux dépréciations des titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Charge fiscale

La Société TREEZOR est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1er janvier 2020.

Modes et méthodes d'évaluation des commissions

Les produits de commissions recouvrent l'ensemble des produits rétribuant les services fournis aux tiers. Les charges de commissions incluent l'ensemble des charges découlant des services rendus aux tiers. Les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté.

Transactions entre les parties liées

Conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, la société TREEZOR ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi- totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

Faits marquants de l'exercice

Par décisions des Associés au 29 juin 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 246.913 euros, majorée d'une prime d'émission de 9.753.063,50 euros par émission de 246.913 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 1 euro chacune.
Du fait de la situation fiscale de la société, un coefficient de déductibilité de TVA est appliqué sur les achats depuis 2022 soit un prorata de déduction de TVA de 66 % sur 2023 contre 97 % sur 2022 soit un montant de charges additionnelles comptabilisées pour 2.613.519 euros au titre de 2023 et 274.218 euros au titre de 2022.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Par décisions des Associés au 31 mai 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 1.000.000 euros, majorée d'une prime d'émission de 14.000.000 euros par émission de 1.000.000 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 1 euro chacune.
A la date de clôture, une enquête de l'ACPR était en cours. Celle-ci a abouti à une amende de 1.000.000 euros. Ce risque était couvert par une provision pour risques et charges au 31/12/2022.

Informations sur le bilan et le compte de résultat

Note 2. – Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes et prêts	676 877	498 969
A vue :	676 877	498 969
Comptes ordinaires	80 065	63 698
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Comptes de Cantonnement	596 812	435 271
A terme :	-	-
Prêts et comptes à term e		
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées	2 081	660
Créances douteuses		
Total brut	678 959	499 629
Dépréciations		
Total net	678 959	499 629
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	678 959	499 629

Note 3. – Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros.)	Valeurs brute 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2023	Amortissement provisions et dépréciation cumulées	Valeur nette 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	5 339	1 103	-405	-	6 036	-3 309	2 728
Fond commercial acquis	40				40	-30	9
Autres immobilisations incorporelles	4 429	318		44	4 791	-3 278	1 513
Immobilisations incorporelles en cours	870	785	-405	-44	1 206		1 206
Immobilisations corporelles	833	190	-	-	1 023	-566	457
Installations générales et agencements	311	21			332	-142	190
Matériel de bureau et informatique, mobilier	521	169		1	691	-424	267
Immobilisations corporelles en cours	1			-1	-0		-0
Total	6 172	1 292	-405	-	7 059	-3 875	3 184

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros.)	Montant au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	-2 089	-1 220	-	-	-3 309
Fond commercial acquis	-22	-8			-30
Autres postes d'immobilisation incorporelles	-2 067	-1 212			-3 278
Immobilisations corporelles	-391	-176	-	-	-566
Installations générales et agencements	-86	-57			-142
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-305	-119			-424
Total	-2 480	-1 395	-	-	-3 875

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modèles linéaire selon la nature des biens et en fonction de la durée de vie prévue.

Ventilation des dotations

(En milliers d'euros.)	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	-1 220				-1 220
Immobilisations corporelles	-176				-176
Total	-1 395				-1 395

Note 4. – Autres actifs et comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2023	31/12/2022
Autres actifs :	9 327	9 616
Compte courant SG impôt groupe	5 015	6 994
Personnel et comptes rattachés	29	0
Dépôts de garantie	435	433
Etats, impôts et taxes diverses	2 364	522
TVA sur factures non parvenue / avoirs à émettre	1 105	1 224
Avoir à recevoir	380	399
Débiteurs divers	0	43
Comptes de régularisation :	4 198	193
Charges comptabilisées d'avance	474	193
Charges constatées d'avance liées à l'exploitation	474	193
Produits à recevoir	-	-
Créances sur les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat		
Opérations de location simple		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Actions propres		
Autres actifs		
Comptes de régularisation		
Impôts différés		
Autres comptes de régularisation	3 724	-
Total brut	13 525	9 809
Dépréciations		
Total net	13 525	9 809

Note 5. – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes à vue :	-	-
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
Dettes à terme :	-	-
Emprunts et comptes à terme		
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées		
Titres donnés en pension		
Total	-	-

Note 6. – Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros.)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes d'épargne à régime spécial :	-	-
A vue		
A terme		
Autres dettes envers la clientèle à vue :	-	-
Sociétés et entrepreneurs individuels		
Particuliers		
Clientèle financière		
Autres		
Autres dettes envers la clientèle à terme :		
Sociétés et entrepreneurs individuels		
Particuliers		
Clientèle financière		
Autres		
Dettes rattachées	651 414	487 311
Total dettes envers la clientèle	651 414	487 311
Valeurs données en pension à la clientèle		
Titres donnés en pension à la clientèle		
Total	651 414	487 311

Note 7. – Autres passifs et comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2023	31/12/2022
Opérations sur titres	-	-
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
Autres passifs	32 932	12 844
Fournisseurs et comptes rattachés	23 365	9 300
Personnel et comptes rattachés	1 878	1 174
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 395	1 085
Taxe sur la valeur ajoutée	777	779
Autres impôts et comptes rattachés	3 063	100
Créditeurs divers	2 424	368
Charges à payer	29	38
Dettes rattachées associés	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Charges à payer	-	-
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passif		
Comptes de régularisation		
Dettes subordonnées		
Impôts différés		
Produits constatés d'avance	-	-
Autres produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation		
Total	32 932	12 844

Note 8. – Provisions et dépréciations

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2023
Provisions	6 713	1 903	-2 039	-	-	6 578
Provisions	6 713	1 903	-2 039	-	-	6 578
Engagement hors-bilan avec les établissements de crédit						-
Engagement hors-bilan avec la clientèle						-
Provisions sectorielles et autres						-
Provisions pour risques et charges	6 713	1 903	-2 039			6 578
Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires sur le crédit bail						
Amortissements dérogatoires sur la location simple						
Autres						

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2023
Dépréciations	1 227	231	-555	-	-	904
Dépréciations d'actifs	1 227	231	-555	-	-	904
Opérations avec les établissements de crédit						-
Opérations avec la clientèle	1 227	231	-555			904
Opérations de crédit-bail et location simple						-
Opérations sur autres actifs						-
Dépréciation de titres						

Total des dotations : 2 135
Total des reprises : -2 594

Note 9. – Evolution des capitaux propres

Affectation du résultat de l'exercice précédent (En milliers d'euros.)	31/12/2023
Origine :	-37 507
Report à nouveau antérieur	-17 345
Résultat de la période	-20 162
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	-20 162
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-20 162

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2021 décidée par Procès-verbal des décisions de l'associe unique en date du 29 juin 2023.

Capital social

Le capital social est composé de 5.307.513 actions de 1 € de nominal, entièrement libérées.

Ventilation des réserves

(En milliers d'euros.)	31/12/2023
Réserve légale	
Réserves statutaires	
Autres réserves	
Total	

Projet d'affectation du résultat de l'exercice

(En milliers d'euros.)	31/12/2023
Résultat disponible	-49 119
Report à nouveau antérieur	-37 507
Résultat de la période	-11 613
Prélèvement sur les réserves	
Affectation (1) :	-49 119
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	Augmentation	Affection du résultat	Diminution	31/12/2023
Capital	5 061	247			5 308
Primes d'émission	42 772	9 753			52 525
Réserves	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Provision réglementées	-				-
Subvention d'investissement	-				-
Report à nouveau	-17 345		-20 162		-37 507
Résultat de l'exercice	-20 162	-11 613	20 162		-11 613
Distribution	-				-
Total	10 326	-1 613			8 713

Note 10. – Produits et charges d'intérêts

(En milliers d'euros.)	Charges	Produits	Net 2023	Net 2022
Sur opérations avec les établissements de crédit :	-0	17 930	17 930	1 093
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	-0	17 930	17 930	1 093
Titres et valeurs reçus en pension				
Autres				
Sur opérations avec la clientèle :		-	-	-
Créances commerciales				
Autres concours à la clientèle				
Comptes ordinaires débiteurs				
Titres et valeurs reçus en pension				
Autres				
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-
Sur dettes subordonnées		-	-	-
Autres intérêts et produits ou charges assimilés		-	-	-
Total	-0	17 930	17 930	1 093

Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	2023	2022
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres et participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
Total	-	-

Note 11. – Produit net des commissions

(En milliers d'euros.)	Charges	Produits	Net 2023	Net 2022
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	22 508	34 476	11 968	14 529
Opérations sur titres				
Opérations de crédit bail et assimilées				
Opérations de location simple				
Opérations de change et sur instruments financiers				
Engagement de financement et de garantie				
Prestations de services et autres				
Total	22 508	34 476	11 968	14 529

Note 12. – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	2023	2022
Frais de personnel	-18 316	-12 783
Salaires et traitements	-12 772	-8 868
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-5 543	-3 915
Autres		
Autres frais administratifs	-19 796	-13 696
Impôts et taxes	-137	-75
Services extérieurs	-18 331	-12 257
Autres	-1 327	-1 364
Total	-38 112	-26 479

Effectif moyen

	France	Etranger	2023	2022
Cadres	169	4	173	116
Non cadres	43		43	40
Total	212	4	216	156

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

Note 13. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	2023	2022
Coût du risque sur établissements de crédit	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Coût du risque sur la clientèle	-1 331	391
Dotations aux provisions et dépréciations	-231	-997
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-247	-55
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles	555	1 394
Autres	-1 407	50

Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Autres opérations	319	-6 725
Dotations provisions autres créances douteuses	319	-1 415
Provisions risques et charges		-5 310
Total	-1 012	-6 334

Synthèse du coût du risque sur les provisions et dépréciations

(En milliers d'euros.)	2023	2022
Dotations aux provisions et dépréciations	-231	-997
Reprises de provisions et dépréciations	555	1 394

Note 14. – Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros.)	2023	2022
Charges exceptionnelles	-1	-464
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-1	-464
Produits exceptionnels	155	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	155	
Total net	154	-464

Note 15. – Impôts sur les bénéfices

(En milliers d'euros.)	2023	2022
Charge fiscale courante	-3 996	-6 994
Charge fiscale différée		
Total	-3 996	-6 994

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices taxable en France

Ventilation résultats (En milliers d'euros.)	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt (2)
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
1 - Taxé au taux normal	-14 505	71	-3 608		-3 608	-10 897
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable					0	0
I. Résultat brut d'exploitation (1+2)	-14 505	71	-3 608		-3 608	-10 897
3- Taxé au taux normal	-1 195		-299		-299	-896
4- Taxé au taux réduit ou non taxable						
II. Coût du risque (3+4)	-1 195		-299		-299	-896
III. Résultat d'exploitation (I + II)	-15 700	71	-3 907		-3 907	-11 793
5 - Taxé au taux normal	-		-			
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable						
IV. +/- Gains oupertes sur actifs immobilisés (5+6)	-				-	-
V. Résultat courant avant impôt (III + IV)	-15 700	71	-3 907		-3 907	-11 793
Dotations nettes aux provisions réglementées	154		39		39	116
Impôt courant			-3 869		-3 869	
Impôt différé						
Crédit d'impôt comptabilisé						
Contributions			-128		-128	128
Autres (à préciser)						
Résultat net	-15 546	71	-3 996		-3 996	-11 550

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance
(2) Détail résultat comptable :
Résultat France taxé au taux normal : -11 550
Résultat Succursales : -63
Total Résultat Comptes annuels : -11 613

Engagements financiers, autres informations

Note 16. – Emplois et ressources ventilés selon la durée restant à courir

(En milliers d'euros.)	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emplois					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	678 959				678 959
Opérations avec la clientèle	4 189	34	120		4 343
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Actions et autres titres à revenu variable					
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Ressources					
Dettes envers les établissements de crédit					
Opérations avec la clientèle	651 414				651 414
Dettes représentées par un titre					

Note 17. – Identité de la société consolidante

Les comptes annuels de la SA TREEZOR sont inclus selon a méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de : SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS.
En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Note 18. – Intégration fiscale

La Société TREEZOR est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2020 Son résultat fiscal ayant servi de base de calcul à l'impôt est le suivant :

— Déficit à court terme de 15.474.419 €
Du fait de l'intégration fiscale, une créance de 3.996.269 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Note 19. – Informations concernant les entreprises liées

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En milliers d'euros.)	31/12/2023	Part entreprises liées
Postes de l'actif		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	678 959	641 744
Opérations avec la clientèle	4 343	408
Autres actifs et comptes de régularisation	13 525	
Immobilisations	3 184	

Postes du passif		
Opérations avec la clientèle	651 414	
Autres passifs et comptes de régularisation	33 306	1 828
Provisions	6 578	
Postes du hors bilan		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur titres		
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	17 930	17 930
Intérêts et charges assimilées	-0	
Com missions (produits)	34 476	3 432
Com missions (charges)	-22 508	-7 486
Charges d'exploitation bancaire	-6 336	-118
Autres frais administratifs	-18 316	-2 989
Résultat exceptionnel	154	154

Note 20. – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires HT, au titre de l'exercice 2023 et des compléments d'honoraires 2022, s'élèvent à :

- Ernst & Young et Autres : 267 700 €
- BDO Paris : 68 000 €

Note 21. – Ventilation des produits bancaires

(En milliers d'euros.)	Produits France	Produits Export	2023	2022
Intérêts et produits assimilés	17 930		17 930	1 281
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées				
Produits sur opérations de location simple				
Revenus des titres à revenu variable				
Produits de commissions	18 670	1 190	19 860	31 696
Gains de change	-0		-0	-2
Autres produits d'exploitation bancaire	1 198		1 198	9
Total	37 798	1 190	38 988	32 984

IV. - Affectation du résultat

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, décident d'affecter la perte de l'exercice de 11.612.532,12 euros au compte de report à nouveau antérieur, débiteur de 37.506.957,74 euros, qui serait ainsi porté à un montant négatif de 49.119.489,86 euros.
Les Associés prennent acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

V. - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Treezor relatifs à l'exercice clos le 31.12.2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.
Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, 27 juin 2024

BDO Paris
Vincent Génibrel
Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Vanessa Jolivalt
Commissaire aux comptes